



PROCES - VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2002

Sous la présidence de M. le Maire Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT, Adjoint
MM. SCHLOSSER, ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, Mmes FIKUART,
NEY, MM. WEIL, PIERSON, Mme ECKER, Conseillers Municipaux

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du 1^{er} février 2002

1. Service ASSAINISSEMENT :
 - a) Compte administratif et compte de gestion 2001
 - b) Affectation du résultat.
 - c) Redevance assainissement pour 2002.
 - d) Travaux de mise en conformité sur les équipements de la station
 - e) Enquêtes sur le réseau – Campagnes de mesures.
 - f) Budget primitif 2002.
2. Commune :
 - a) Compte administratif et compte de gestion 2001.
 - b) Affectation du résultat.
3. Travaux 2002-2004 – Contrat S.A.C.R.
4. Extension école primaire – Avenant AMMI.
5. Immeuble WEBER – Convention OPAC.
6. Création d'emplois temporaires.
7. Demandes de subventions.
8. Affaires Domaniales – D.I.A.
9. Vote des taux d'imposition 2002.
10. Budget primitif 2002.

Le Procès-Verbal de la séance du 1^{er} février 2002 est adopté à l'unanimité.

1. Service Assainissement :

a) Compte administratif et compte de gestion 2001.

Après présentation du compte administratif par M. KURTZ, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	RESULTAT DE CLOTURE
Section d'exploitation	210.416,65	210.416,65	81.622,41	81.622,41
Section d'investissement	- 1.484.847,00	-	717.982,45	- 766.864,55
TOTAUX	- 1.274.430,35	210.416,65	799.604,86	- 685.242,14

Le compte de gestion du Receveur est également adopté à l'unanimité.

b) Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2001, soit 12.443,25 E au compte 1068/ONA de la section d'investissement.

c) Redevance assainissement pour 2002.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, décide de maintenir la redevance assainissement à 0,91 E/m³ pour l'année 2002.

d) Enquête sur le réseau – Campagnes de mesures (vérification des objectifs du contrat pluriannuel d'assainissement).

Le maire rappelle que la commune a engagé un important programme de travaux dans le cadre d'un programme pluriannuel d'assainissement signé avec le Département de la Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Les objectifs du contrat n'ayant pas été atteints, il propose de faire réaliser une étude complémentaire dans le but de mesurer la charge collectée par les réseaux d'assainissement communaux.

Pour ce faire, il a contacté 2 bureaux d'Etudes, à savoir :

- IRH à VANDOEUVRE pour un montant de 7.623 Euros H.T.
- DIAG Etudes à FEGERSHEIM pour un montant de 6.360 Euros H.T.

Ces études peuvent être subventionnées à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2002.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- de retenir l'entreprise DIAG Etudes à FEGERSHEIM selon devis présenté.
- de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

e) Budget Primitif 2002.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif pour l'année 2002, arrêté en dépenses et en recettes par la commission des finances, comme suit :

- Section d'exploitation : 156.084 E

- Section d'investissement : 213.613 E

2. COMMUNE :

a) Compte administratif et compte de gestion 2001.

Après présentation du compte administratif par M. KURTZ, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	RESULTAT DE CLOTURE
Section d'exploitation	993.395,38	993.395,38	1.191.447,99	1.191.447,99
Section d'investissement	2.908.412,81	-	- 2.665.048,68	243.364,13
TOTAUX	3.901.808,19	993.395,38	- 1.473.600,69	1.434.812,12

Le compte de gestion du Receveur est également adopté à l'unanimité.

b) Affectation du résultat.

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2001, soit 181.635,07 E au compte 1068/ONA de la section d'investissement du budget primitif 2002.

3. Travaux 2002 – 2004 – Contrat SACR

Par délibération du 15 octobre 2001, le conseil municipal a fait acte de candidature pour adhérer au SACR (Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales) pour la période 2002-2004.

Le montant total de la dotation accordée se chiffre à 160.666 Euros, pour les 3 ans et sera répartie sur les projets suivants :

Intitulé des projets	Montant des travaux H.T. en euros
Aménagement rue Dr Marchal et ses usoirs	589.193,83
Aménagement voirie Rue Charly Ochs	63.837,94
Aménagement Chemin Rouge	28.402,30
Aménagement Rue du Donon	12.649,07
Mobilier et Electroménager FSE	43.159,99

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- donne délégation à monsieur le Maire pour signer ladite convention et les éventuels avenants.
- autorise monsieur le Maire à lancer les projets correspondants.

4. Extension de l'école primaire – Avenant pour travaux supplémentaire AMMI.

Le maire soumet au conseil municipal un avenant pour des travaux d'opportunité concernant le lot 8 – chauffage-plomberie, notamment la modification de l'appareillage et les siphons de sol à réaliser dans les sanitaires de l'école primaire selon devis AMMI pour un montant de 949,93 E T.T.C..

La commission d'appel d'offres réunie en date du 20 mars 2002 à 14 h, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise le maire à signer un avenant au marché chauffage-plomberie.

5. Immeuble WEBER – Rue Général Leclerc – Convention d'étude préalable.

Le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier émanant de MM. WEBER Pierre et Jean, relatif à la vente de leur immeuble 114, rue Général Leclerc pour un prix compris entre 106 714 E et 137 204 E (700 à 900 000,- F)

La commission des travaux réunie en date du 28 février 2002 préconise l'acquisition de cet immeuble pour y réaliser soit des logements locatifs, soit des bureaux destinés à des professions libérales, soit des bureaux à caractère administratif.

C'est pourquoi, le maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré M. SCHLEFF de l'OPAC afin de déterminer les conditions de réalisation de ce projet.

La mission qui serait confiée à l'OPAC, par convention, consisterait à effectuer :

- une analyse de la demande
- un diagnostic technique et financier

.../...

La rémunération demandée par l'OPAC est forfaitaire et s'élève à 763,05 euros TTC auxquels s'ajoutent éventuellement 1.823,90 Euros TTC pour le levé de l'existant si les plans ne sont pas fournis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, moins une abstention,

- autorise le maire à lancer l'étude et le levé de l'existant
- autorise le maire à signer ladite convention.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2002.

6. Création d'emplois temporaires.

Le conseil municipal décide de reconduire la création de 4 emplois temporaires en remplacement des agents titulaires durant les congés annuels.

La rémunération de ces emplois sera faite sur la base du 1^{er} échelon du grade d'agent d'entretien, indice brut 245 indice majoré 262 à raison de 35 h/semaine pendant 3 semaines.

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2002.

7. Demandes de subventions.

Le Maire soumet au conseil municipal 2 demandes de subventions de fonctionnement, à savoir :

- Ensemble Scolaire Ste Marie
- La Prévention Routière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- renonce à accorder une subvention à l'ensemble Scolaire Ste Marie
- octroie une subvention de 25 E à la Prévention Routière.

8. Affaires Domaniales – D.I.A.

Le maire soumet la déclaration d'intention d'aliéner concernant un immeuble bâti cadastré section 11 n° 100/25 lieudit « La Corne du Berger » et appartenant aux Consorts SEEBERT.

Après examen de la Déclaration d'Intention d'Aliéner ci-dessous, le conseil municipal décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption.

Dates	Demandeur	Désignation du bien à aliéner	Situation
25.03.2002	Consorts SEEBERT	Maison d'habitation 502 m ² /48.783 E	Rue Général de Gaulle

9. Vote des taux d'imposition pour 2002.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, décide de maintenir, pour l'année 2002, les taux appliqués en 2001, à savoir :

CONTRIBUTIONS	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	838.090	8,42 %	74.104
Taxe foncière P.B.	661.600	11,07 %	75.575
Taxe foncière P.N.B.	35.393	44,19 %	15.864
Taxe professionnelle	1.168.008	8,73 %	109.387

10. Budget Primitif 2002.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, adopte à l'unanimité, le budget primitif de l'année 2002, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 563.466 E
- Section d'investissement : 1.278.292 E

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 35.